CAN/ULC 712.2:2026

Norme sur l’isolant thermique en mousse de polyuréthane semi-rigide pulvérisée, de faible densité et à alvéoles ouverts – Installation

ULC Standards
Normes ULC

CCN SCC

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ont été constitués en 1920 par lettres patentes émises par le gouvernement canadien. Ils entretiennent et exploitent des laboratoires et des services de certification pour le contrôle, la mise à l'essai et la certification d'appareils, d'équipement, de matériaux, de constructions et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens, et ils fournissent également des services d'inspection.

Normes ULC élabore et publie des normes et d'autres publications connexes relatives à la construction de bâtiments, à la protection par système d'alarme de sécurité et système d'alarme antivol, à la sécurité environnementale, au matériel électrique, à l'équipement de protection incendie, aux appareils à gaz et au mazout, aux produits d'isolation thermique, aux matériaux et aux systèmes, à l'utilisation d'énergie dans le milieu de la construction et à la sécurité au travail pour les services publics d'électricité.

Normes ULC est un organisme sans but lucratif et est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes.

Les Normes nationales du Canada élaborées par Normes ULC satisfont aux exigences et lignes directrices établies par le Conseil canadien des normes. Ces normes sont rédigées selon le principe du consensus par des personnes qui représentent un juste équilibre des intérêts visés par l'objet de la norme en cause sur le plan national.

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes ULC, veuillez communiquer avec :

NORMES ULC
Téléphone : 1-888-853-3503
Courriel : ClientService@shopULStandards.com

Pour acheter des Normes ULC, visitez : https://www.shopulstandards.com

L'application primaire prévue pour cette norme est définie dans son domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

Il est possible de commander des exemplaires de cette norme auprès de Normes ULC.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH

Norme sur l'isolant thermique en mousse de polyuréthane semi-rigide pulvérisée, de faible densité et à alvéoles ouverts – Installation, CAN/ULC 712.2

Troisième édition, daté 30 mars 2026

Sommaire des sujets

Cette nouvelle troisième édition de la norme CAN/ULC 712.2 datée du 30 mars 2026 intègre des modifications rédactionnelles, notamment une renumérotation et un reformatage afin de l'aligner sur le style actuel.

Les exigences nouvelles et révisées ont été établies conformément aux propositions sur ce sujet datées du 4 août 2025 et du 19 décembre 2025.

VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINS CODES RENVOIENT À UNE VERSION PÉRIMÉE DE LA PRÉSENTE NORME. DANS CES CAS, LES VERSIONS PERTINENTES PEUVENT ÊTRE ACHETÉES.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

CAN/ULC 712.2:2026

Norme sur l’isolant thermique en mousse de polyuréthane semi-rigide pulvérisée, de faible densité et à alvéoles ouverts – Installation

ICS 91.120.10

Première Édition . . . . . janvier 2017
Deuxième Édition. . . . . 17 mars 2020
TROISIÈME ÉDITION . . . . . .30 MARS 2026

© 2026

Normes ULC

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cette publication, par procédé électronique ou autre, est interdite, sauf sur permission préalable.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ DE NORMES ULC SUR LE RENDEMENT THERMIQUE ET L'UTILISATION D'ÉNERGIE DANS L'ENVIRONNEMENT BÂTI 9

PREFACE 11

INTRODUCTION

1 Domaine d'application 13
2 Publications de référence 13
3 Glossaire 14

GÉNÉRALITÉS

4 Exigences 15
4.1 Fournisseur 15
4.2 Entrepreneur 16
4.3 Installateur 17
4.4 Apprenti installateur 19
4.5 Matériau 19
4.6 Équipement 19
4.7 Installation 20

ESSAIS

5 Essais sur place 20
5.1 Échantillonnage et échantillons 20
5.2 Méthodes d'essai 21
5.3 Critères d'essais sur place 22
5.4 Mesure corrective 22
5.5 Exigences en matière de déclaration 22

DIRECTIVES

6 Déclaration d'installation 22
6.1 Étiquette de chantier 22
7 Documentation du fournisseur du système de mousse de polyuréthane giclée 22
8 Limites 23

ANNEXE A (À titre normatif) – PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU SITE

A1 Généralités 24
A2 Éléments du programme d'assurance de la qualité du site 24
A2.1 Introduction 24
A2.2 Évaluation de la conformité du matériau 24
A2.3 Normes et spécifications 24
A2.4 Formation de l'installateur 24
A2.5 Inscription des apprentis 24
A2.6 Qualifications de l'installateur 24
A2.7 Formation des entrepreneurs 24
A2.8 Documentation 25
A2.9 Vérification sur place du matériau installé (inspection) 25

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

A2.10 Exigences minimales pour le rapport de vérification sur place (vérification du matériau) 25
A2.11 Résolution des litiges 26

ANNEXE B (À titre normatif) – PRÉPARATION DU SUBSTRAT

B1 Généralités 27
B2 Intégrité 27
B3 Bois, produits ligneux, panneaux de gypse et panneaux de fibres 27
B4 Béton 27
B5 Acier galvanisé 27
B6 Substrats prépeints 27
B7 Acier (à l'exception de l'acier galvanisé) 27
B8 Scellants d'asphalte, bitumineux et liquides appliqués 27
B9 Mousse de polyuréthane giclée 28
B10 Panneaux stratifiés 28

ANNEXE C (À titre normatif) – AMÉNAGEMENT DU CHANTIER

C1 Généralités 29
C2 Panneaux d'avertissement 29
C3 Nettoyage du site 29
C4 Extincteur d'incendie 29
C5 Isolation et ventilation pendant l'installation 29
C5.1 Généralités 29
C5.2 Exigences en matière d'isolation 29

ANNEXE D (À titre normatif) – DÉPANNAGE

D1 Généralités 30
D2 Structure cellulaire 30
D3 Couleur 30
D4 Surface collante 30
D5 Vitesse de réaction 30
D6 Adhérence 30
D7 Cohésion (délamination) 31
D8 Rétrécissement de la mousse 31
D9 Effondrement des cellules 31
D10 Mesures correctives 31

ANNEXE E (À titre normatif) – MANUTENTION ET SÉCURITÉ

E1 Dangers des isocyanates pour la santé 32
E2 Équipement de protection individuelle 32
E3 Premiers soins 32
E4 Gestion des déversements 33
E5 Sécurité incendie 33
E5.1 Généralités 33
E5.2 Précautions 33
E5.3 Extinction des incendies 34
E6 Stockage et manutention 34

ANNEXE F (À titre normatif) – NEUTRALISATION ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS VIDES

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

F1 Généralités 35
F2 Contenants d'isocyanate 35
F3 Contenants de résine 35

ANNEXE G (À titre normatif) – RAPPORT QUOTIDIEN DE TRAVAIL

G1 Contenu minimal du rapport quotidien de travail 36

ANNEXE H (À titre normatif) – ACQUIS PROFESSIONNELS INDISPENSABLES (CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET APTITUDES)

H1 Fonction A : Présentation de l'isolation en mousse de polyuréthane giclée 38
H2 Fonction B : Codes, normes et connaissance du produit 38
H3 Fonction C : Santé et sécurité sur le site 38
H4 Fonction D : Protection contre les incendies 38
H5 Fonction E : Isolation du site 39
H6 Fonction F : Conditions environnementales 39
H7 Fonction G : Équipement d'installation 39
H8 Fonction H : Procédure de démarrage 40
H9 Fonction I : Préparation du substrat 40
H10 Fonction J : Installation technique 40
H11 Fonction K : Exigences en matière de protection pour la barrière thermique 40
H12 Fonction L : Exigences relatives au pare-air et au pare-vapeur 41
H13 Fonction M : Dépannage 41
H14 Fonction N : Contrôle qualité 41
H15 Fonction O : Stockage et manutention 42
H16 Fonction P : Exigences relatives aux bâtiments occupés 42
H17 Fonction Q : Manipulation des contenants de matériau vides 42
H18 Fonction R : Gestion des déversements 42
H19 Fonction S : Gestion du site 42
H20 Fonction T : Documentation de référence spécifique au fabricant 42

ANNEXE I (À titre normatif) – EXIGENCES MINIMALES POUR LA TROUSSE D'ESSAI SUR SITE DE LA MOUSSE DE POLYURÉTHANE GICLÉE À CELLULES OUVERTES DE FAIBLE DENSITÉ UTILISÉE COMME ISOLANT THERMIQUE

I1 Généralités 44

ANNEXE J (À titre normatif) – AVIS CONCERNANT LES BARRIÈRES THERMIQUES, LES PARE-VAPEUR ET LES PARE-AIR

J1 Généralités 45
J2 Barrière thermique 45
J3 Pare-vapeur 45
J4 Pare-air 45

ANNEXE K (À titre normatif) – ÉTIQUETTE DE CHANTIER

K1 Renseignements minimaux devant figurer sur l'étiquette de chantier 47

ANNEXE L (À titre informatif) – PUBLICATIONS CONNEXES

L1 Organisation internationale de normalisation (ISO) 48
L2 American Society for Testing and Materials (ASTM International) 48

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

L3 Technomic Publishing.....48

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

COMITÉ DE NORMES ULC SUR LE RENDEMENT THERMIQUE ET L'UTILISATION D'ÉNERGIE DANS L'ENVIRONNEMENT BÂTI

NOM	PARTIE REPRÉSENTÉE	CATÉGORIE	RÉGION
L. Dalgleish (Présidente)	Building Professionals	Utilisateur commercial / industriel	Canada
E. Banks	e.w.banks consulting llc	Membre intéressé à titre divers	États-Unis
D. Beauchamp	International Code Council Evaluation Service (ICC-ES)	Mise à l'essai et normes	Canada
C. Berube	Nature Fibres	Producteur	Canada
F. Bosse	Insulating Wood Fibre Board Task Group	Producteur	Canada
G. Chu	Chemistry Industry Association of Canada / Spray Polyurethane Foam Producers & Applicators	Producteur	Canada
S. Ciarlo	Owens Corning Canada	Producteur	Canada
A. Cockburn	NAIMA Canada	Producteur	Canada
J. F. Côté	Cellulose Insulation Manufacturers Association	Producteur	Canada
P. Culyer	Exterior Insulation Finish Systems Council of Canada	Utilisateur commercial / industriel	Canada
K. Day	Consiliis, Inc.	Membre intéressé à titre divers	Canada
M. Drouin	PIR Canadian Council	Producteur	Canada
J. Edgar	John R. S. Edgar Consulting Inc.	Sans droit de vote	Canada
W. Fraser	Canadian Roofing Contractors' Association	Membre intéressé à titre divers	Canada
A. Gilders	UL Standards & Engagement	Sans droit de vote	Canada
R. Giona	Alleguard	Producteur	Canada
A. Hemani	HCI Architecture Inc.	Membre intéressé à titre divers	Canada
M. Joyce	R&D Services, Inc	Mise à l'essai et normes	États-Unis
R. Jutras	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	Canada
R. Khondker	Element Materials Technology	Mise à l'essai et normes	Canada
T. Lau	BC Hydro	Sans droit de vote	Colombie-Britannique
R. Marshall	Cedaridge Services Inc.	Sans droit de vote	Canada
R. McPhee	Canadian Wood Council	Sans droit de vote	Canada
M. Milhailovic	National Research Council of Canada	Sans droit de vote	Canada
S. Molleti	National Research Council of Canada	Organisme gouvernemental	Canada
P. Mukhopadhyaya	University of Victoria	Membre intéressé à titre divers	Canada
S. Phool	R Safety and Consulting	Utilisateur commercial / industriel	Canada
A. Piggin	P:M:L Associates Inc.	Sans droit de vote	Canada
S. Rashid	Health Canada	Organisme gouvernemental	Canada
K. Rector	Insulating Concrete Form Manufacturers Association	Utilisateur commercial / industriel	Canada
M. Shaji	Dubai Airports	Consommateur	Émirats Arabes Unis
A. Tilak	PLASTI-FAB LTD	Producteur	Canada
N. Weeks (Membre associé)	UL Standards & Engagement	Sans droit de vote	États-Unis
A. Valipourkoleti	Intertek	Mise à l'essai et normes	Canada

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

NOM	PARTIE REPRÉSENTÉE	CATÉGORIE	RÉGION
M. Zeghal	Codes Canada	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Canada
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ULC SUR LES SYSTÈMES D'ISOLATION THERMIQUE ET D'ÉTANCHÉITÉ EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE PULVÉRISÉE			
MEMBRE		**PARTIE REPRÉSENTÉE**	
G. Chu (Co-président)		BASF Canada, Inc.	
P. Duffy (Co-président)		Paul Duffy and Associates	
J. Bonneville (Secrétaire)		Elastochem	
E. Banks		e.w.banks consulting llc	
F. Bauer		Consultant	
D. Beauchamp		International Code Council Evaluation Service (ICC-ES)	
M. Bogdan		Solstice	
D. Clayton		Grizzly Gold	
J.-F. Côté		SOPREMA	
P. Couture		Caliber	
L. Dalgleish		Building Professionals	
R. Dulmage		Canadian Urethane Foam Contractors Association	
M. Duzyk		Huntsman	
M. Grant		DuPont	
M. Joyce		R&D Services	
R. Khondker		Element Materials Technology	
E. Klein		Pinnacle	
M. Lefebvre		Genyk	
A. Luffman		Urethane Foam Consultants	
M. Mihailovic		CCMC	
D. Mulkey		Victory	
S. Park		Shunda	
B. Porter		Enerlab	
A. Taylor		ICP Group	
T. Williams		Intertek	
J. Zhang		DAP Products, Inc.	

La liste des membres du comité au moment de l'approbation du présent document. La composition du comité peut avoir changé depuis ce temps.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

PREFACE

Le présent document constitue la troisième édition de la Norme sur l’isolant thermique en mousse de polyuréthane semi-rigide pulvérisée, de faible densité et à alvéoles ouverts – Installation, CAN/ULC 712.2.

Cette édition de la norme a été approuvée officiellement par le comité technique de Normes ULC sur la performance thermique et l’utilisation de l’énergie en environnement bâti.

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d’élaboration de normes.

Les unités de mesure utilisées dans la présente norme sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

Les annexes A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et K présentées à titre normatif, constituent une partie obligatoire de la présente norme.

L’annex L, est présentée uniquement à titre informatif.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que des marquages et/ou des directives de montage supplémentaires soient dans les deux langues officielles.

Cette troisième édition de la norme nationale du Canada est fondée sur la deuxiéme édition et elle la remplace à présent.

Il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient sujets à des droits en matière de brevet. Normes ULC n'est pas tenu de signaler dans quelles circonstances ces droits en matière de brevet peuvent s'appliquer.

Cette norme CAN/ULC 712.2 fait l’objet d’une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du CCN aux fins de l’accréditation d’un organisme d’élaboration de normes. Si aucune modification n’est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

Toute remarque ou proposition de révision de quelque partie que ce soit de la norme peut être soumise en tout temps. Les propositions doivent être soumises à l’aide de la Demande de proposition du Système d’élaboration des normes conjoint (CSDS) à l’adresse https://csds.ul.com.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

INTRODUCTION

1 Domaine d’application

1.1 La présente Norme énonce les exigences relatives à la fabrication et à l’installation sur place de mousse polyuréthane giclée semi-rigide à cellules ouvertes de faible densité, afin d’obtenir un matériau qui répond aux exigences physiques de la norme ULC 712.1, Norme sur l'isolant thermique en mousse de polyuréthane semi-rigide pulvérisée, de faible densité et à avéoles ouverts – spécifications relatives au matériau. Le matériau ne possède les propriétés physiques énumérées dans la norme ULC 712.1 que lorsqu’il est installé sur place conformément à la présente Norme.

1.2 L’installateur du système de mousse de polyuréthane giclée fabrique sur place le matériau en mousse polyuréthane giclée semi-rigide à cellules ouvertes de faible densité, identifié par la norme ULC 712.1, Norme sur l'isolant thermique en mousse de polyuréthane semi-rigide pulvérisée, de faible densité et à avéoles ouverts – spécifications relatives au matériau. Le fabricant du système de mousse de polyuréthane giclée prépare un composant de « résine » liquide et fournit l’isocyanate polymère correspondant. Lorsqu’ils sont mélangés selon un rapport fixe, ces deux composants produisent un matériau qui possède les propriétés physiques énumérées dans la norme ULC 712.1. La présente Norme comprend des exigences obligatoires relatives à l’installation du matériau ainsi qu’à la qualification des entrepreneurs et des installateurs, qui font partie intégrante du processus de fabrication du matériau fini.

1.3 La présente Norme s’applique à la fabrication et à l’installation de mousse polyuréthane giclée semi-rigide à cellules ouvertes de faible densité, que ce soit sur un chantier de construction ou dans une usine de préfabrication (fabrication).

REMARQUE : Dans certaines conditions, les exigences peuvent s’appliquer à des applications autres que la construction. Dans ce cas, il est recommandé que le fournisseur du système et l’utilisateur conviennent des détails de l’installation.

1.4 La présente Norme prévoit des exigences pour le fournisseur, l’entrepreneur et l’installateur, notamment la vérification sur place des propriétés matérielles du système de mousse polyuréthane giclée semi-rigide à cellules ouvertes de faible densité, la procédure d’installation, les mesures de contrôle de la qualité, la documentation relative à l’installation, les limites d’installation, la sécurité du site et l’élimination des déchets associés.

1.5 La présente Norme se limite à l’installation dans des cavités non fermées délimitées de chaque côté par des éléments de charpente, et où l’espace peut faire l’objet d’une inspection visuelle avant et après la pose du matériau. L’inclusion de l’injection dans des cavités fermées a été envisagée, mais n’est pas admise dans le champ d’application de la présente Norme.

1.6 La présente Norme ne prétend pas traiter de tous les aspects en matière de santé et de sécurité liés à la fabrication et à l’installation sur place de la mousse polyuréthane giclée semi-rigide à cellules ouvertes de faible densité. Quiconque utilise la présente Norme est tenu, au préalable, de consulter les autorités compétentes et d’établir des pratiques appropriées en matière de santé et de sécurité, conformément à toutes les exigences réglementaires applicables existantes.

2 Publications de référence

2.1 Les documents indiqués ci-dessous sont référencés dans le texte de la présente Norme. Toute référence non datée à un code ou à une norme apparaissant dans les exigences de la présente Norme doit être considérée comme faisant référence à la dernière édition de ce code ou de cette norme.

ISO 9001, *Quality management systems – Requirements*

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

ISO 10002, *Quality management – Customer satisfaction – Guidelines for complaints handling in organizations*

ISO/IEC 17020, *Conformity assessment – Requirements for the operation of various types of bodies performing inspection*

ISO/IEC 17024, *Conformity assessment – General requirements for bodies operating certification of persons*

ISO 12576-2, *Thermal insulation products – Conformity control systems – Part 2: In-situ products*

ULC S508, *La classification et les essais sur foyers types des extincteurs*

ULC 712.1, *L'isolant thermique en mousse de polyuréthane semi-rigide pulvérisée, de faible densité et à avéoles ouverts – spécifications relatives au matériau*

ULC S773, *La terminologie de l'isolation thermique*

3 Glossaire

REMARQUE : Les définitions et les symboles utilisés dans cette spécification se trouvent dans la norme ULC S773. Les définitions tirées de la norme ULC S773 sont énumérées ci-dessous et désignées comme telles. Les définitions supplémentaires qui ne figurent pas actuellement dans la norme ULC S773, mais qui sont requises pour la présente Norme, sont également indiquées ci-dessous.

3.1 APPRENTI INSTALLATEUR (APPRENTI) – Personne qui installe la mousse de polyuréthane giclée sur le chantier, sous la supervision directe d'un installateur certifié de mousse de polyuréthane giclée à cellules ouvertes.

3.2 AUTORITÉ COMPÉTENTE – Représentant d'un organisme gouvernemental (fédéral, provincial ou municipal) appelé à statuer sur l'utilisation de produits, de matériaux et de services (ULC S773).

3.3 ORGANISME DE CERTIFICATION – Organisation accréditée selon les normes ISO/IEC 17024 et ISO/IEC 17020 par un organisme membre de l'accord multilatéral IAF/ILAC (p. ex. le Conseil canadien des normes), possédant les compétences et la fiabilité nécessaires pour exploiter un système de certification des installateurs et un système d'inspection dans lesquels les intérêts de toutes les parties concernées par le fonctionnement du système sont représentés.

3.4 FOURNISSEUR D'ÉQUIPEMENTS – Fabricant ou distributeur d'équipements conçus pour la projection de mousse polyuréthane.

3.5 DATE LIMITE D'UTILISATION – Date indiquée par le fournisseur du système de mousse de polyuréthane giclée au-delà de laquelle la résine ne doit plus être utilisée.

3.6 MOUSSE POLYURÉTHANE GICLÉE SEMI-RIGIDE À CELLULES OUVERTES DE FAIBLE DENSITÉ (MATÉRIAU DE MOUSSE GICLÉE) – Matériau plastique cellulaire semi-rigide formé sur place par la réaction catalysée de polyisocyanates et de composés polyhydroxylés, expansés avec des agents gonflants non captifs et produisant un matériau à cellules principalement ouvertes d'une masse volumique comprise entre 6,8 – 12 kg/m^3.

3.7 INSTALLATEUR DE MOUSSE DE POLYURÉTHANE GICLÉE À CELLULES OUVERTES (INSTALLATEUR) – Personne ayant démontré, par sa formation ou son expérience, qu'elle possède les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour accomplir les fonctions et les tâches requises afin de produire le matériau fini sur place.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.